MONROE & CO., JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chesnut, Newton, Elmire et Homer, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 150; le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Chesnut sur 130 pieds de profondeur.

MONROE & CO., JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........30c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chesnut, Newton, Elmire et Homer, désignés comme lots Nos. 7 à 10 de l'îlet No. 150; les dits lots Nos. 7 à 10 forment l'encoignure des rues Chesnut et Newton et mesurent 128 pieds de face à la rue Chesnut sur 130 pieds de profondeur.

MONROE & CO., JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........40c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Chesnut, Elmire et Homer, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 150; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 64 pieds de face à la rue Newton sur 128 pieds de profondeur.

MONROE & CO., JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........80c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Newton, Chesnut et Homer, désignés comme lots Nos. 13 à 16 de l'îlet No. 150; les dits lots Nos. 13 à 16 forment l'encoignure des rues Elmire et Newton et mesurent 128 pieds de face à la rue Elmire sur 130 pieds de profondeur.

MONROE & CO., JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........40c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Newton, Chesnut et Homer, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'îlet No. 150; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 64 pieds de face à la rue Elmire sur 130 pieds de profondeur.

MONROE & CO., JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........80c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Homer, Chesnut et Newton, désignés comme lots Nos. 19 à 22 de l'îlet No. 150; les dits lots Nos. 19 à 22 forment l'encoignure des rues Elmire et Homer et mesurent 128 pieds de face à la rue Elmire sur 130 pieds de profondeur.

MONROE & CO., JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........20c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Homer, Elmire, Chesnut et Newton, désigné comme lot No. 23 de l'îlet No. 150; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Homer sur 128 pieds de profondeur.

MONROE & CO., JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Chesnut, Eveline et Eliza, désigné comme lot No. 29 de l'îlet No. 96; le dit lot No. 29 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur 130 pieds de profondeur.

MONROE & CO., JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Eliza, Chesnut, Eveline et Elmire, désigné comme lot No. 27 de l'îlet No. 96; le dit lot No. 27 mesure 30 pieds de face à la rue Eliza sur 130 pieds 6 pouces de profondeur.

MONROE & CO., JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$10 80
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Valette, Chesnut, Jackson et Market, désigné comme l'îlet No. 120; le dit îlet No. 120 mesure 301 pieds sur [illegible] pieds.

MONAHAN, Mme M.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à...$1 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Webster, Washington, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 73; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Webster sur 123 pieds de profondeur.

MONETTA, JACQUES — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $6 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Barthélemy, Eliza et Séguin, désignés comme lots Nos. 8 et 9 de l'îlet No. 66; les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 60 pieds de face à la rue Alix sur 130 pieds de profondeur.

MOSELEY, NANNIE P. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $1 75
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Séguin, Eveline, Eliza et Verret, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 92; le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Séguin et Eveline et mesure 32 pieds de face à la rue Séguin sur 130 pieds de profondeur.

McGIVENY, PETER— Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Séguin, Villeré et Delaronde, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 14; le dit lot No. 9 mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Barthélemy sur 130 pieds de profondeur.

McGIVENEY, PETER—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$2 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Alix et Peter, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 41; le dit lot No. 6 mesure 34 pieds de face à la rue Pacifique sur 124 pieds de profondeur.

McGIVENEY, PETER—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à....$1 50
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Eliza, Séguin, Verret et Eveline, désignés comme lots Nos. 6, 7 et 8 de l'îlet No. 92; les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent 90 pieds de face à la rue Eliza sur 120 pieds de profondeur.

McGUIN, MICHAEL—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$2 50
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Webster, Washington, Alix et Peter, désignés comme lots Nos. 6 à 9 de l'îlet No. 60; les dits lots Nos. 6 à 9 mesurent 124 pieds 4 pouces de face à la rue Webster sur 130 pieds de profondeur.

McGUIRE, PATRICK—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$6 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Webster, Alix et Eliza, désignés comme lots Nos. 18 à 21 de l'îlet No. 73; les dits lots Nos. 18 à 21 mesurent 128 pieds de face à la rue Washington sur 123 pieds de profondeur.

McGUIRE, PATRICK—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Webster, Washington, Alix et Eliza, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 73; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Webster sur 123 pieds de profondeur.

[illegible], Mme — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Séguin, Eliza, Alix et Bouny, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 66; le dit lot No. 15 forme l'encoignure des rues Séguin et Eliza et mesure 32 pieds de face à la rue Séguin sur 130 pieds de profondeur.

McCLOSKEY, Mme—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, [illegible] et Eveline, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 97; le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue Pacifique sur 123 pieds 6 pouces de profondeur.

McCLOSKEY, Mme SARAH A.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Eliza, Pacifique et Eveline, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 97; le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur.

McDONALD, DENIS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Raccourci et la propriété vendue par Dr. P. A. Puissan, désigné comme lot No. 17; le dit lot No. 17 mesure 40 pieds de face au Raccourci sur 120 pieds de profondeur.

NEAL, ISAAC—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$1 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la propriété vendue par A. Camus, borné par le Chemin Public, terres de marais au-dessus et au-dessous par la propriété de T. Camus, faisant partie du No. 5, désigné comme lot No. 45; le dit lot No. 45 mesure 48 pieds de face au Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

NOBLE, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Hancock, Bringier et Lawrence, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 274; le dit lot No. 3 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds de profondeur.

NOBLE, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Hancock, Bringier et Lawrence, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 274; le dit lot No. 4 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur 120 pieds de profondeur.

NOBL, LEVI — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........20c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Church, propriété vendue par E. Lacoste le restant non vendue, seconde division, désigné comme lot No. 11; le dit lot No. 11 mesure 61 pieds de face à la rue Church sur 120 pieds de profondeur.

NORRIS, SUC. Mme — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.....$3 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Valette, Chesnut, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 20 de l'îlet No. 60; le dit lot No. 20 mesure 32 pieds de face à la rue Valette sur 137 pieds 10 pouces de profondeur.

NOBLE, JESSE — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à..........75c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hancock, Laurence, Franklin et Bringier, désignés comme lots Nos. 9, 10, 11 et 12 de l'îlet No. 274; le lot No. 9 mesure 64 pieds de face à la rue Hancock sur 160 pieds de profondeur; les lots Nos. 10 et 11 forment l'encoignure des rues Hancock et Laurence et mesurent 127 pieds de face à la rue Hancock sur 127 pieds de profondeur; le lot No. 12 mesure 64 pieds de face à la rue Hancock sur 127 pieds de profondeur.

OSGOOD, E — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........75c
Un certain demi îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Jefferson, Lapeyrouse et Socrates, désigné comme un demi de l'îlet No. 217; le dit demi de l'îlet No. 217 mesure 150 pieds de face à la rue Madison sur 300 pieds de profondeur.

OVERTON, Mme L. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.....$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Séguin, Bouny, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 65; le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Séguin sur 128 pieds de profondeur.

O'CONNEL, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.....$1 25
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Verret, Jackson, Atlantique et Homer, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 143; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Verret et Jackson et mesure 34 pieds 7 pouces de face à la rue Verret sur 123 pieds 8 pouces de profondeur.

O'CONNEL, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.......20c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Verret, Jackson, Atlantique et Homer, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 143; le dit lot No. 2 mesure 32 pieds 2 pouces de face à la rue Verret sur 123 pieds 8 pouces de profondeur.

OTT, LUTHER R.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété vendue par A. Camus, borné au-dessus par le Chemin Public, terres de marais, et au-dessous par la propriété de T. Camus, faisant partie du No. 5, désigné comme lot No. 22; le dit lot No. 22 mesure 48 pieds de face au Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

PATTON, CARROL — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Franklin, Verret et De Armas, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 122; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur 128 pieds de profondeur.

PARKER, E. T. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.....$1 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre de Marais; la dite portion de terre de Marais mesure 1½ arpents sur 40 arpents de profondeur.

PARKER, JAMES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bringier, Franklin, Monroe et Magellan, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 280; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur 125 pieds de profondeur.

PECARD, Veuve ALBERT—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........80c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Decatur, Pacifique et De Armas, désignés comme lots Nos. 1 à 4 de l'îlet No. 192; les dits lots Nos. 1 à 4 forment l'encoignure des rues Elmire et Decatur et mesurent 129 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur.

PECARD, Veuve ALBERT—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........80c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Decatur, Pacifique et De Armas, désignés comme lots Nos. 5 à 8 de l'îlet No. 192; les dits lots Nos. 5 à 8 mesurent 129 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur.

PECARD, Veuve ALBERT—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........40c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, De Armas, Pacifique et Decatur, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 192; les dits lots Nos. 9 et 10 forment l'encoignure des rues Elmire et De Armas et mesurent 64 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur.

PECARD, Veuve ALBERT—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$1 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Poudrière, Peter et Bouny, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 3; les dits lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure des rues Delaronde et Poudrière et mesurent 63 pieds de face à la rue Delaronde sur 127 pieds de profondeur.

PILLMAN, OSCAR—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Madison, Monroe et Homer, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 151; le dit lot No. 1 mesure 37 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

PEOPLES' SOCIETY OF ALGIERS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Madison, Decatur et Newton, désigné comme un demi du lot No. 2 de l'îlet No. 184; le dit demi du lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 125 pieds de profondeur.

PINCHBACK, P. B. S.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... $[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui si trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Séguin, Eveline et Eliza, désigné comme lot No. 22 de l'îlet No. 81; le dit lot No. 22 mesure 32 pieds de face à la rue Bouny sur 130 pieds de profondeur.

PORT, Mme GEO. E.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... $[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Delaronde, Villeré et Séguin, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 9; le dit lot No. 21 forme l'encoignure des rues Bouny et Delaronde et mesure 63 pieds 10 pouces de face à la rue Bouny sur 78 pieds de profondeur.

POWERS, Mme MARY—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.....$1 15
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 79; le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Pacifique sur 126 pieds de profondeur.

PORTER, THOMAS K.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$[illegible]
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chesnut, Newton, Homer et Valette, désignés comme lots Nos. 1 à 11 de l'îlet No. [illegible]; les dits lots Nos. 1 à 11 mesurent 352 pieds de face à la rue Chesnut sur 125 pieds 5 pouces de profondeur.

PORTER, THOMAS K. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à 25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Homer, Chesnut, Newton et Valette, désigné comme lot No. 22 de l'îlet No. 156; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Homer et Chesnut et mesure 128 pieds de face à la rue Homer sur 128 pieds de profondeur.

PATTERSON, Mlle SOPHIE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Market, Levée et Church, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 88 B; le dit lot No. 9 mesure 65 pieds de face à la rue Jefferson sur 72 pieds de profondeur.

PETERSON, Mme SOPHIA—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Market, Eliza, Poudrière et Church, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 30; le dit lot No. 1 mesure 127 pieds 10 pouces de face à la rue Market sur 183 pieds de profondeur.

PATTERSON, DELMORE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à. 75c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Monroe, Franklin et Decatur, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'îlet No. 187; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 64 pieds de face à la rue De Armas sur 160 pieds de profondeur.

PRICE, Mme W. T.— Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $6 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Market, Pacifique, Elmire et Jackson, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 120; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 65 pieds de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur.

[illegible], Veuve LOUIS H. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$1 25
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Chesnut, Elmire et Eliza, désigné comme lot No. 26 de l'îlet No. 79; le dit lot No. 26 mesure 32 pieds de face à la rue Alix sur 129 pieds de profondeur.

RANLETT, & CO., D. L.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$6 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Avenue Webster, borné par les rues Homer à Olivier, Lapeyrouse à Bringier, désignée comme l'îlet No. 220 [illegible] mesurent 300 pieds de face à l'Avenue Webster sur 300 pieds de profondeur.

ROLAND, PIERRE et AUG. SANFORD—Taxe de 1880, troisième district de levée montant à........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Franklin, Socrates et Lapeyrouse, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 218; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur 120 pieds de profondeur.

ROSALINDA, HARRIETTE — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la propriété vendue par A. Camus, borné par le Chemin Public, terres de marais au-dessus et au-dessous par la propriété de T. Camus, faisant partie du No. 5, désignés comme lots Nos. 88, 89 et 90; les dits lots Nos. 88, 89 et 90 mesurent 144 pieds de face au Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

RIGNEY, E.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........50c
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Madison, Jefferson et Market, désignée comme partie du lot No. 8 de l'îlet No. 121; la dite partie du lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur 170 pieds de profondeur.

RICHARD, J.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........45c
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Jackson et Market, désignée comme partie du lot No. 19 de l'îlet No. 120; la dite partie du lot No. 19 mesure 15 pieds de face à la rue Pacifique sur 124 pieds de profondeur.

RICHARDSON, W. H.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$1 25
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Webster, Washington, Jackson et Market, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 133.

RICHARDSON, Mme FRED.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Monroe, Franklin et Decatur, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 182; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Newton sur 120 pieds de profondeur.

RICHARDSON, FREDERICK—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$1 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Monroe, Franklin et Decatur, désignée comme une portion de l'îlet No. 182; la dite portion de l'îlet No. 182 mesure 48 pieds de face à la rue Newton sur 95 pieds de profondeur.

RANDOLPH, SUC. WM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$3 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Alix, Peter et Seguin, désignés comme lots Nos. 19 et 20 de l'îlet No. 7; les dits lots Nos. 19 et 20 forment l'encoignure des rues Bouny et Alix et mesurent 63 pieds de face à la rue Bouny sur 127 pieds de profondeur.

RANDOLPH, SUC. WM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Bouny, Delaronde et Seguin, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 9; le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Villeré sur 128 pieds de profondeur.

RANDOLPH, SUC. WM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $2 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Bouny, Villeré et Seguin, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 10; les dits lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure des rues Patterson et Bouny et mesurent 127 pieds 10 pouces de face à la rue Patterson sur une profondeur de 116 pieds d'un coté et 121 pieds de l'autre coté.

RANDOLPH, SUC. WM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$6 00
Un certain demi et deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Bouny, Patterson et Séguin, désignés comme un demi du lot No. 12 et lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. 10; le dit demi du lot No. 12 et les dits lots Nos. 13 et 14 forment l'encoignure des rues Villeré et Bouny et mesurent 158 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 119 pieds 8 pouces d'un coté et 126 pieds 3 pouces de l'autre coté.

RANDOLPH, SUC. WM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $7 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lavergne, Delaronde, Verret, Villeré et Patterson, désignés comme lots Nos. 20 et 21 de l'îlet No. 12; les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 64 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de 128 pieds d'un coté et 64 pieds de l'autre coté.

RANDOLPH, SUC. WM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$25 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Verret, Delaronde, Lavergne et Villeré, désignés comme lots Nos. 9, 10 et 11 de l'îlet No. 12; les dits lots Nos. 9, 10 et 11 forment l'encoignure des rues Patterson et Verret et mesurent 96 pieds 9 pouces de face à la rue Patterson sur 120 pieds de profondeur.

RANDOLPH, SUC. WM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $11 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Olivier, Delaronde, Patterson et Valette, désignés comme lots Nos. 25 et 26 de l'îlet No. 30; les dits lots Nos. 25 et 26 forment l'encoignure des rues Olivier et Delaronde et mesurent 56 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 108 pieds d'un coté et 98 pieds de l'autre coté.

RANDOLPH, SUC. WM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$15 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Olivier, Delaronde, Peter et Valette, désignés comme lots Nos. 1 à 4 de l'îlet No. 31; les dits lots Nos. 1 à 4 forment l'encoignure des rues Olivier et Delaronde et mesurent 114 pieds 9 pouces de face à la rue Olivier sur 100 pieds de profondeur.

RANDOLPH, SUC. WM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$6 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, Delaronde, Olivier et Valette, désignés comme lots Nos. 14, 15 et 16 de l'îlet No. 31; les dits lots Nos. 14, 15 et 16 mesurent 96 pieds de face à la rue Peter sur 114 pieds de profondeur.

RANDOLPH, SUC. WM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$1 25
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, Alix, Olivier et Valette, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 30; le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Peter sur 114 pieds de profondeur.

RANDOLPH, SUC. WM.— Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Thayer, Atlantique, Verret et Peter, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 50; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur.

RANDOLPH, SUC. WM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Olivier, Eliza, Verret et Alix, désigné comme lot No. 25 de l'îlet No. 63; le dit lot No. 25 mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Olivier sur 126 pieds de profondeur.

RAMOS, THOMAS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Verret, Peter, Barthélemy et Alix, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 17; le dit lot No. 11 mesure 65 pieds de face à la rue Verret, et [illegible] pieds à l'arrière sur une profondeur de 58 pieds d'un coté et 60 pieds de l'autre coté.

RATHKE, JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Olivier, Peter, Verret et Alix, désigné comme lot No. 23 [illegible]; le dit lot No. 23 mesure 31 pieds de face à la rue Olivier sur [illegible] pieds de profondeur.

ROUSSEAU, Mlle S.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Jackson, Pacifique et Market, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 120; le dit lot No. 15 forme l'encoignure des rues Elmire et Jackson et mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur 124 pieds de profondeur.

RAMBON, LOUIS — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Monroe, Socrates et Lapeyrouse, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 219; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Franklin sur 120 pieds de profondeur.

REINAS, J. H. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Bouny, Peter et Séguin, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 5; le dit lot No. 5 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Delaronde sur 128 pieds de profondeur.

REINAS, J. H.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Bouny, Peter et Séguin, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 5; le dit lot No. 6 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Delaronde sur 128 pieds de profondeur.

REUIZ, JOSEPH A.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chesnut, Patterson, Peter et Valette, désignés comme lots Nos. 8 et 9 de l'îlet Nos. 31 et 35; les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 60 pieds de face à la rue Chesnut sur 128 pieds de profondeur.

ROBINSON, BENJAMIN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété vendue par A. Camus, borné au-dessus par le Chemin Public, terres de marais, et au-dessous par la propriété de T. Camus, faisant partie du No. 5, désigné comme lot No. 44; le dit lot No. 44 mesure 48 pieds de face au Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

ROCK, JOSEPH — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la plantation Trépagnier désigné comme lot No. 44; le dit lot No. 44 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

ROCHEREAU, ALBIN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à..$120 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, propriété de plantation, adjoignant Leesburg, désigné comme lot No. 30; le dit lot No. 30 mesure [illegible] arpents de face au Chemin Public sur 40 arpents de profondeur.

RANDOLPH, SUC. WM — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$1 25
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Peter, Olivier et Valette, désigné comme lot No. 23 de l'îlet No. 31; le dit lot No. 23 mesure 32 pieds de face à la rue Delaronde sur 114 pieds de profondeur.

RICE, THOMAS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$1 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Webster, Eliza et Alix, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'îlet No. 73; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 64 pieds de face à la rue Washington sur 123 pieds de profondeur.

RICHARDSON, AUG. W.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Monroe, Franklin et Decatur, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 187; le dit lot No. 21 forme l'encoignure des rues De Armas et Monroe et mesure 32 pieds de face à la rue De Armas sur 120 pieds de profondeur.

RYAN, MICHAEL— Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Verret, Market et Eveline, désigné comme lot No. 20 de l'îlet No. 112; le dit lot No. 20 mesure 29 pieds de face à la rue Atlantique sur 126 pieds de profondeur.

SWEENEY, JAMES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... $3 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui si trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Atlantique, Verret, Newton et Homer, désigné comme l'îlet No. 160; le dit îlet No. 160 mesure 323 pieds sur 120 pieds.

SEGHERS, DOMINIQUE E.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........75c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Verret, Socrates et Lapeyrouse, désignés comme lots Nos. 9 à 14 de l'îlet No. 220; le lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 142 pieds d'un coté et 160 pieds de l'autre coté; les lots Nos. 10 à 14 mesurent 126 pieds de face à la rue Franklin, sur 160 pieds de profondeur.

SEGHERS, DOMINIQUE E.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........20c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Socrates, Hancock, Franklin et Ptolémy, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 244; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Socrates sur une profondeur de 78 pieds d'un coté et 115 pieds de l'autre coté.

STEWART, JOSEPH —Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.. 50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Decatur, Olléon et Orléans, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 4 (Tunisburg); le dit lot No. 9 mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue Newton sur 122 pieds de profondeur.

STEWART, ROBT. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.. 50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la Plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 33; le dit lot No. 33 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

SANFORD, GEORGE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.....$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Patterson, Séguin et Rivière, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 11; le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Bouny et Patterson et mesure 34 pieds de face à la rue Bouny sur 130 pieds de profondeur.

STEWART, J. S. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........67c
Partie de trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Homer, Monroe et Jackson, désignée comme partie des lots Nos. 14, 15 et 16 de l'îlet No. 154; la dite partie des lots Nos. 14, 15 et 16 mesure 30 pieds de face à la rue Madison traversant à la rue Homer sur 128 pieds de profondeur.

SMITHERS, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la Plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 40; le dit lot No. 40 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

SMITH, PAUL — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la Plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 49; le dit lot No. 49 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

SMITH, JAMES — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la Plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 50; le dit lot No. 50 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

SCOTT, M. J. et P. JERRY—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........50c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la Plantation Trépagnier, désignés comme lots Nos. 31 et 32; les dits lots Nos. 31 et 32 mesurent 80 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

SEIGEL, GEORGE H.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à....$1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Eliza, Séguin, Verret et Eveline, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'îlet No. 92; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 62 pieds de face à la rue Eliza sur 130 pieds de profondeur.

STRASSEL, Mme JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Verret, Delaronde, Olivier et Peter, désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 26; le dit lot No. 13 mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Verret sur 103 pieds 6 pouces de profondeur.

SANDERS, J. H.— Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Alix et Peter, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 41; le dit lot No. 3 mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Pacifique sur 124 pieds de profondeur.

SWARTZ, JACOB — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.....$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Poudrière, Bouny et Eliza, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 56; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Alix sur 128 pieds de profondeur.

SANDERS, FORD — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public à Leesburg, adjoignant la Plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 47; le dit lot No. 47 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

SHEFFERANY, HENRY — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, Delaronde, Lavergne et Barthélemy, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'îlet No. 16; les dits lots No. 17 et 18 mesurent 60 pieds de face à la rue Peter sur 120 pieds de profondeur.

SIMMONDS, JAMES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.. $2 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Franklin, Decatur et Newton, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 182; le dit lot No. 2 mesure 64 pieds de face à la rue Monroe sur 120 pieds de profondeur.

SIMMONDS, GEORGE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin Public, à Leesburg, adjoignant la plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 12 ou 11; le dit lot No. 12 ou 11 mesure 30 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

SHIELDS, B. et A. DOYLE — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin Public, à Leesburg, adjoignant la plantation Trépagnier, désignés comme lots Nos. 45 et 46; les dits lots Nos. 45 et 46 mesurent 80 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

SUMNER, Mme H. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à...$12 50
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Chesnut, Elmire, Jackson et Market, désigné comme îlet No. 127; le dit îlet No. 127 mesure 301 pieds sur 301 pieds.

SAMPSON, MARY — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $1 15
Un demi de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Chesnut, Eveline et Eliza, désigné comme un demi des lots Nos. 22 et 23 de l'îlet No. 96; le dit demi des lots Nos. 22 et 23 mesure 47 pieds 6 pouces de face à la rue Elmire sur 130 pieds de profondeur.

SPAHR, CHARLES — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$2 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Pacifique, Market et Eveline, désigné comme lot No. 18 de l'îlet No. 114; le dit lot No. 18 mesure 29 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur.

SCHROEDER, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... $4 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, Verret, Barthélemy et Alix, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 11; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Peter sur 120 pieds de profondeur.

SHOWER, Mme C.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à....$4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Olivier, Valette, Market et Eveline, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 117; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Olivier sur 86 pieds de profondeur.

SCHMIDT, SUC. N. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Seguin, Barthélemy et Peter, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 15; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Delaronde sur 128 pieds de profondeur.

SHOWER, Mme C. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... 50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Olivier, Valette, Market et Eveline, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 117; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Olivier sur 103 pieds de profondeur.

STOUT, WM.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Market, Valette, Verret et Jackson, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 125; le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Market et Valette et mesure 120 pieds de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur.

TAYNE, VEUVE TOBIAS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à..50c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété vendue par le Dr. P. A. Puissan, désignée comme une portion de terre faisant face au Common et mesurant 40 pieds de face sur 80 pieds de profondeur.

THEOPHILE, CHARLES — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........75c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Poudrière, Peter, Delaronde et Rivière, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 4; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 60 pieds de face à la rue Poudrière sur 120 pieds de profondeur.

THIBAULT, Mme M.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......25c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Elmire, Pacifique et Decatur, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 192; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 64 pieds de face à la rue De Armas sur 123 pieds de profondeur.

THOMAS, ROSA—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Socrates, Franklin et Ptolémy, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 245; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Monroe et Socrates et mesure 60 pieds de face à la rue Monroe sur 125 pieds de profondeur.

TROSCLAIR,—AUGUSTINE— Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public à Leesburg, adjoignant la Plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 35, le dit lot No. 35 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

TCHANTE, MARIE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à....$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Olivier, Valette et Peter, désigné comme lot No. 20 de l'îlet No. 31; le dit lot No. 20 mesure 32 pieds de face à la rue Delaronde sur 114 pieds de profondeur.

TREVILLE, CHARLES — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........50c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Bringier, Hancock et Magellan, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 281; les dits lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure des rues Franklin et Bringier et mesurent 127 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds de profondeur.

THOMAS, SILAS — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à...... 50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété vendue par A. Camus, borné au-dessus par le Chemin Public, terres de marais, et au-dessous par la propriété de T. Camus, faisant partie du No. 5, désigné comme lot No. 13; le dit lot No. 13 mesure 48 pieds de face au Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

THOMAS, JAMES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la plantation Trépagnier désigné comme lot No. 55, le dit lot No. 55 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

THOMAS, WM.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à...... 25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la Plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 64; le dit lot No. 64 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

TURNER, NELSON—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.. $1 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la Plantation Trépagnier, désignés comme lots Nos. 37, 38 et 39, les dits lots Nos. 37, 38 et 39 mesurent 120 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

TERRAULT, DOMINIQUE — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$2 50
Un demi de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Chesnut, Peter et Alix, désignés comme un demi des lots Nos. 18 et 19 de l'îlet No. 79; le dit demi des lots Nos. 18 et 19 mesure 48 pieds 6 pouces de face à la rue Elmire sur 130 pieds de profondeur.

UNKNOWN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.............50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Peter, Poudrière et Rivière, désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 5; le dit lot No. 13 mesure 31 pieds de face à la rue Alix sur 126 pieds de profondeur.

VALENTINE, B. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.....50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Market, LeBoeuf, Canal et Eveline, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 110; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Market et LeBoeuf et mesure 31 pieds de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur.

VERRET, Mme B. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à... 25c
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Verret, De Armas et Decatur désignée comme partie du lot No. 18 de l'îlet No. 188; la dite partie du lot No. 18 mesure 16 pieds de face à la rue Franklin sur 126 pieds de profondeur.

VILLERE, ALCE J — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à...[illegible]
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Verret, Socrates et Lapeyrouse désignés comme lots Nos. 1 à 8 de l'îlet No. 220; les dits lots Nos. 5, 6 et 7 mesurent 96 pieds de face à la rue Franklin sur 160 pieds de profondeur; le dit lot No. 8 mesure 21 pieds de face à la rue Franklin sur 16 pieds à l'arrière et 225 pieds de profondeur.

VILLERE, ALCE J.— Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à... $[illegible]
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Verret, Socrates et Lapeyrouse, désignés comme lots Nos. 15 à 20 de l'îlet No. 220.

VALLIERE, JOSEPH — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$2 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Pacifique, Market et Jackson, désigné comme lot No. 17 de l'îlet No. 129; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Atlantique sur 123 pieds de profondeur.

VILLERE, LEONCE — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$6 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, Bouny, Alix et Séguin, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'îlet No. 7; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent [illegible] pieds 10 pouces de face à la rue Peter sur [illegible] pieds 10 pouces de profondeur.

WARD, SAM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........ 25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, [illegible], Poudrière et Rivière, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 5; le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue Alix sur 120 pieds de profondeur.

WHARTON, C. C — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Bouny, Poudrière et Eliza désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 56; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Alix sur 128 pieds de profondeur.

WASHINGTON, SAML. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à 50c
Un certain demi lot de terre ensemble avec les améliorations qui si trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Jackson et Market, désigné comme un demi du lot No. 19 de l'îlet No. 120; le dit demi du lot No. 19 mesure 15 pieds de face à la rue Pacifique sur 124 pieds de profondeur.

WATERS, P. et E.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à 25c
Un certain demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Madison, Decatur et Newton, désigné comme un demi du lot No. 3 de l'îlet No. 184; le dit demi du lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Jefferson sur 126 pieds de profondeur.

WALTER, GEORGE— Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.....$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Séguin, Delaronde, Bouny et Peter, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 6; le dit lot No. 12 mesure 32 pieds de face à la rue Séguin sur 160 pieds de profondeur.

VANDERSTRAND, J. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........50c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Lapeyrouse, Madison et Jefferson, désignés comme lots Nos. 3 à 6 de l'îlet No. 216; les dits lots Nos. 3 à 6 mesurent 128 pieds de face à la rue De Armas sur 160 pieds de profondeur.

WALTON, Mlle EMMA — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........25c
Un certain lot de terre (diagonal), ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Socrates, Hancock, Franklin et Ptolémy, désigné comme lot (diagonal) de l'îlet No. 244; le dit lot (diagonal) forme l'encoignure des rues Socrates et Hancock et mesure 160 pieds de face à la rue Socrates sur 400 pieds de profondeur.

WASHINGTON, GEORGE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........75c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Madison, Monroe et Newton, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 183; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 64 pieds de face à la rue Decatur sur 160 pieds de profondeur.

WASHINGTON, GEORGE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Madison, Monroe et Newton, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 183; le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

WASHINGTON, RILEY—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........50c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Madison, Jefferson et Lavergne, désignés comme lots Nos. 7 à 10 de l'îlet No. 216; les dits lots Nos. 7 à 10 forment l'encoignure des rues De Armas et Madison et mesurent 128 pieds de face à la rue De Armas sur 160 pieds de profondeur.

WILSON, CHARLES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à....$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, Verret, Barthélemy et Alix, désigné comme lot No. 17 de l'îlet No. 17; le dit lot No. [illegible] mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Peter sur 120 pieds de profondeur.

WHEATLEY, MURTY — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eveline et Eliza, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'îlet No. 97; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent 63 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur.

WENTWORTH, CHARLES W.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$2 50
Un certain demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Jefferson, Madison et Homer, désigné comme un demi du lot No. 4 de l'îlet No. 153; le dit demi du lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Newton sur 128 pieds de profondeur.

WITHERUP, VEUVE J. P.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$2 00
Un demi de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Delaronde, Séguin et Peter, désignés comme un demi des lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 15; le dit demi des lots Nos. 9 et 10 mesure 32 pieds de face à la rue Barthélemy sur 63 pieds de profondeur.

WHITE, WM. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... 50c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Jackson, Homer et Verret, désignés comme lots Nos. 19 et 20 de l'îlet No. 143; les dits lots Nos. 19 et 20 forment l'encoignure des rues Atlantique et Jackson et mesurent [illegible] pieds 1 pouce de face à la rue Atlantique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur.

WILCOX, ABRAHAM H. — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........$4 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Jackson, Homer et Chesnut, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'îlet No. 148; les dits lots Nos. 21 et 22 forment l'encoignure des rues Elmire et Jackson et mesurent 64 pieds de face à la rue Elmire sur 130 pieds de profondeur.

WHITE, ANGELA — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Socrates, Monroe et Franklin, désigné comme lot No. 24 de l'îlet No. 220; le dit lot No. 24 mesure 40 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur 128 pieds de profondeur.

WILLIS, EMILY — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.....$1 25
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Madison, Monroe et De Armas, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 186, le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur 120 pieds de profondeur.

WILLEMS, O. et E. EGANA—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à........ 50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la Plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 48; le dit lot No. 48 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

WOMGER, EDWARD—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à....$2 00
Un demi de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Franklin, Madison, Bringier et Laurence, désigné comme un demi des lots Nos. 275 et 276; les dits lots 275 et 276 mesurent, chaque, 310 pieds sur 119 pieds.

ZETTAM, J. B.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $2 00
Un certain demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Johnson, Madison et Homer, désigné comme un demi du lot No 7 de l'îlet No. 153; le dit demi du lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Newton sur 130 pieds de profondeur.

ZIMMERMAN, A., — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......25c
Un certain quart de lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Homer, Madison, Jefferson et Newton, désigné comme un quart du lot No. 9 de l'îlet No. 153; le dit quart du lot No. 9 forme l'encoignure des rues Homer et Madison et mesure 16 pieds de face à la rue Homer sur 130 pieds de profondeur.

On said day of sale I will sell such portion of each of said specific property as each debtor will point out, and in case the debtor shall not point out sufficient property, I will at once, and without further delay, sell the least quantity of said specific property of any debtor, which any bidder will buy for the amount of the taxes, interest and costs due by said debtor. The sale will be without appraisement, for cash, in legal tender money of the United States, and the property sold shall be redeemable, at any time for the space of one year, by paying the price given with twenty per cent. and costs added.

P. L. BOUNY,
State Tax Collector, Lower District, Parish of Orleans.

Ventes pour Taxes d'Etat, de propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, QUATRIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, située dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 3ème jour de novembre, A. D. [illegible], et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assesées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1880, au taux de 2 pour cent par an, jusqu'à complet paiement et tous les frais.

CASEY, Vve BARTLEY — Taxe de 1880, montant à........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], désigné comme lot No. 24 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 24 mesure 25 pieds de face à la rue [illegible] sur 112 pieds de profondeur.

CRANE, W. H. — Taxe de 1880, montant à........$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Liberté, St. Denis, Première et Deuxième, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 11 mesure 26 pieds de face à la rue Liberté sur 120 pieds de profondeur.

CAIN, L. R.—Taxe de 1880, montant à........$[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Coliseum, St. André, Joséphine et Prytania, désignés comme lots Nos. 20 et 35 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Coliseum et St. André et mesure 31 pieds de face à la rue Coliseum sur 120 pieds de profondeur; le dit lot No. 35 mesure 31 pieds [illegible] à la rue Coliseum sur 120 pieds de profondeur.

COOK, J. S.—Taxe de 1880, montant à........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Second, Claiborne et Willow, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 104; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 36 pieds de face à la rue [illegible] sur 128 pieds de profondeur.

CARTE, HERITIERS JNO. — Taxe de 1880, montant à........$5 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], St. Thomas, [illegible], désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 3 mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue [illegible] sur 119 pieds 10 pouces de profondeur.

COLIN, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Troisième, Constance et Laurel, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 112; le dit lot No. 9 mesure 36 pieds 6 pouces de face à la rue Deuxième sur 111 pieds 3 pouces de profondeur.

CORVIN, JAMES — Taxe de 1880, montant à........$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Huitième, Constance et Laurel, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 139; le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face à la rue Huitième sur 125 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, que le débiteur désignera, et dans le cas qu'il ne désignera pas de propriétés suffisantes, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quiconque enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24 rue Union.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. EGLISE DU CALVAIRE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des instructions à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile du district de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le [illegible] jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois (3) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Coursy, St. Charles, Prytania et [illegible], désignés comme les lots Nos. 23, 24 et 25 dans l'îlet No. 213; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Coursy sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 25 mesure 30 pieds 7 pouces de face à la rue Coursy sur 100 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $71.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total de dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur Paroisse d'Orléans.